

N/REF : 23/03/2025 19H58 C:026163 I:33747

V/Appel du Dimanche 23/03/2025 a 19H58

SDC 'DUC D'ORLEANS'
C/O CITYA COLLET BEILLON
12 AVENUE ALSACE LORRAINE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : DUC D'ORLEANS
9 ALLEE JEAN-PHILIPPE RAMEAU
38130 ECHIROLLES

Fontaine, le 24 Mars 2025

Référence Marché: CT Interv.Mult-Techn.d'Urgence

LOCALISATION : ALLEE N° 13, APPEL DE MR FOURNIER, MCS, *0684700231*

MOTIF : REFOULEMENT D'UN REGARD DEVANT L'IMMEUBLE

Donneur d'ordre : _ RESPONSABLE DU SITE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 23/03/2025 A 20H15 :
CONSTAT DE REFOULEMENT DE REGARDS.
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE 80 METRES DE RESEAU SUR 5 REGARDS EXTERIEURS.
NETTOYAGE DES REGARDS DEVANT LES BATIMENTS ET ENTREES DES BATIMENTS.
ÉCOULEMENT RETABLI.

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER EMAIL en CC le 24/03/25 a 09H22 AVOLATIER@citya.com

AH LCOMPTER Email envoyé le 24/03/25 a 09H22 Mme J. LESCENE

TM LCOMPTER Email envoyé le 24/03/25 a 08H02 M. N GONNEAU

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5030221

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Débouchage/pompage <= 2H00	1	496,79	496,79
0,75	H(s) Suppl.Interv.Déb./Pompage > 2H00	1	200,83	150,62
TOTAL H.T.				647,41
T.V.A. a 10,00%				64,74
TOTAL T.T.C.En EURO				712,15

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN